

Exposé 11 :
Les villes, les seigneurs et le
pouvoir.

Comment les bourgeois deviennent-ils les
nouveaux seigneurs des villes ?

CONSIGNES :

- ❑ **Prenez connaissance de votre sujet et sa problématique !**
- ❑ Vous trouverez dans les diapositives **suyvantes quelques documents et des questions pour vous orienter.**
- ❑ Vous **avez le droit de faire des recherches** mais attention, **vous n'aurez qu'une seule séance de préparation, pas de temps supplémentaire**, allez à l'essentiel dans vos recherches.
- ❑ Vous **devrez présenter votre sujet à la classe en 180 secondes** à l'oral (à 10 secondes près).
- ❑ Vous devrez le **présenter à l'oral, vous vous appuierez sur un ou plusieurs documents visuels sans textes** (uniquement des titres ou mots de vocabulaire).
- ❑ Vous n'aurez pas **de notes dans les mains**, un document écrit peut être posé sur le bureau en cas de trou de mémoire extrême, mais vous ne pourrez pas l'avoir en main et le lire.

La quête du pouvoir

Quand la ville devient une commune

Moi Thibaut, comte de Champagne et de Brie, nommerai chaque année 13 hommes¹ de la commune de Troyes, et ces 13 personnes éliront l'une d'entre elles comme maire. Ces 13 personnes jureront sur les saints Évangiles de garder et gouverner la ville et les affaires de la ville en toute bonne foi. Les 12 jurés et le maire lèveront les impôts.

Je donne aux habitants de la commune de Troyes la justice sur la ville. Je conserve la justice et la garde de mes églises, de mes chevaliers et de mes vassaux.

■ D'après la charte de commune de Troyes, 1230.

1. Marchands et artisans de la ville.

1- Qui est seigneur de la ville de Troyes ?

2- Qui dirigera concrètement la commune avec cette charte ?

3- D'où vient le pouvoir ?

4- Quels pouvoirs cède le seigneur ?

5- Qu'attend-il en échange ?

6- Pourquoi la ville est-elle désormais appelée commune ?

Texte intégral de la charte : <http://classes.bnf.fr/ema/anthologie/ville/7.htm>

Les consuls dirigent la ville

En 1262, le rôle des représentants de la commune de la cité est défini :

Nous, consuls¹ de la cité, nous jurons de servir les saints Évangiles de Dieu, de protéger et de défendre la cathédrale de la ville, ainsi que ses biens et toutes les choses qui s'y trouvent, ainsi que dans les hôpitaux. Nous jurons de gérer et de gouverner toutes les routes du Contado² de Sienne et de son territoire, de protéger tous les citoyens de la cité et de la campagne, pour l'honneur et l'utilité et le bien commun de la cité. Et nous chercherons à savoir ce qui est utile de faire pour la cité et nous ne nous occuperons pas de ce qui est inutile, et nous n'accepterons pas d'argent ou de biens précieux en remerciement ou en récompenses. Et nous ferons observer le droit de tous ceux qui réclament la justice et le droit.

D'après la Constitution de la Commune de Sienne, 1262.

1. Titre donné aux personnes qui dirigent la cité.
2. Campagne qui entoure la ville et sur laquelle celle-ci exerce sa souveraineté.



- 7-Sur quel territoire les consuls exercent-ils leurs responsabilités ?
- 8-Listez les engagements des consuls.

Vers une plus grande autonomie des villes : les communes.

Les riches familles
urbaines :
les bourgeois



Se révoltent contre
OU
négocient
avec

Le seigneur contrôle
la ville



ACCORDE

Des franchises :
libertés
et droits
aux bourgeois



La commune
regroupe
les habitants
ayant obtenu
des franchises



9- Racontons le autrement ?